

Équipe de Saint Quentin en Yvelines **Compte rendu à propos du Synode sur la famille** **(réunions des 26 janvier et 23 février 2015)**

Notre équipe est composée de 9 membres, ayant de 20 à 40 années de mariage :

- 4 habitants Montigny-Voisins, 1 Elancourt, 1 Le Mesnil St Denis, 2 St Rémy de Chevreuse, 1 Buc.
- Informaticiens (3), chercheur en physique (1), médecin hospitalier (1), ressources humaines (1), réglementation appareils médicaux (1), retraités ressources humaines (1, aumônier) et services sociaux associatifs (1)

Il nous a semblé important de participer aux réflexions préparatoires du prochain synode, comme nous y invitent le pape François et nos évêques.

Nous avons retenu particulièrement 4 questions :

1) Les « divorcés-remariés »

Un constat :

Des communautés accueillent les personnes divorcées-remariées ainsi que leurs enfants, et la vie paroissiale bénéficie de leurs participations – d'autres paroisses ne le font pas.

En fait, il semble que le divorce suivi d'une nouvelle union touche les catholiques comme le reste de la société. Et aussi, probablement en lien avec la forte réprobation et l'interdiction d'accès aux sacrements de réconciliation et de communion, ces personnes s'éloignent de l'Église et souvent la quittent.

De plus, pour les personnes qui se marient (en 1^{ères} noces) avec une personne déjà divorcée, elles épousent aussi cette réprobation et cette exclusion.

Les déclarations de nullité des mariages :

Elles sont devenues plus nombreuses, et les faciliter est présenté comme une solution ou tout au moins une amélioration.

Nous avons connaissance de 5 cas d'annulation, 2 suite à des troubles psychiques insupportables d'un des conjoints, et les 3 autres sans que l'on puisse percevoir de raison autre que l'action d'un bon avocat ; et pour les enfants de ces familles, adolescents, quel drame supplémentaire d'entendre ainsi que leur famille est nulle !

Nous ne comprenons pas que des mariages initialement licites puissent être ainsi annulés, sauf cas vraiment exceptionnel, ou alors ils n'auraient pas dû être célébrés - à moins d'admettre qu'il y a échec et séparation légitime, et alors il vaudrait mieux le dire... bref nous exprimons nos réserves.

Nouveau couple et adultère :

Nous observons que ces « divorcés-remariés » peuvent avoir une vie de couple authentique, tant dans leur relation personnelle que dans leur vie de famille recomposée.

Nous concevons tout à fait que l'Église encourage le sérieux du mariage. Mais nous ne comprenons pas que cette relation des « divorcés-remariés » puisse être traitée d'adultère, car pour nous adultère signifie avoir plusieurs partenaires en même temps.

A notre avis, il faut dissocier l'instant de la rupture, de tout le temps éventuel d'une nouvelle vie en couple. Pour la rupture, il faudrait savoir l'accueillir sans la nier et témoigner de la miséricorde, puis ultérieurement, pour cette nouvelle vie, avoir du respect.

Droit à l'échec, miséricorde, respect d'une alliance fondatrice d'une famille nous semblent avoir des références évangéliques sérieuses. D'ailleurs, avant même le sacrement, comme pour tout mariage, le remariage d'un veuf ou d'une veuve ne se fonde-t-il pas aussi et d'abord sur une nouvelle alliance entre les 2 futurs nouveaux époux ?

Nous retrouverions là le visage de l'Amour qui sait pardonner sans être laxiste. A l'Église de définir un éventuel chemin de pénitence.

2) L'ouverture à la vie : notre réflexion a porté sur l'avortement et sur la contraception.

Au sujet de l'IVG :

Nos positions sont diverses, et des membres de l'équipe sont particulièrement choqués de ces 200 000 avortements par an en France, dont le nombre reste quasi constant. Pourrait-on les remplacer par des grossesses menées à terme, éventuellement suivies d'un abandon où l'enfant serait confié à l'adoption ? Après discussion, il apparaît que ce serait trop simple, que la question est plus complexe.

Un autre membre de l'équipe rappelle que la loi Veil a été votée par certains députés catholiques compte tenu de son aspect de santé publique, pour mettre fin à la clandestinité des avortements, cause de plusieurs décès de femmes chaque jour à cette époque. Il regrette que l'action de l'Église, particulièrement dans les autres pays, ne tienne pas davantage compte de cet aspect de santé publique.

Les femmes qui font appel à l'avortement sont-elles condamnées ? Il semble que l'Église condamne l'acte, mais pas la personne, et cependant beaucoup se sentent rejetées. Une membre de l'équipe participe avec le mouvement Mère de Miséricorde à l'accueil de femmes ayant vécu une IVG. Il lui semble que l'Église ne devrait plus interdire la contraception, ce qui pourrait contribuer à réduire le nombre d'IVG, au moins parmi les catholiques qui s'y conforment.

La contraception :

Il ne nous semblerait pas choquant que l'Église n'interdise plus la contraception, mais plutôt que de l'autoriser, ne pourrait-elle pas laisser chaque couple décider de ce qui est de son intimité ? Ce serait une marque de confiance et de respect.

3) L'accueil des personnes homosexuelles

Pour les familles ayant un enfant homosexuel, le moment de la découverte reste un moment difficile, et la suite aussi. Une écoute attentionnée de l'Église serait bienvenue.

Pour les personnes homosexuelles, les paroisses ne semblent pas être encore rodées à les accueillir normalement... Nous nous interrogeons sur l'injonction pour les couples homosexuels de vivre « comme frère et sœur », qui nous semble peu adaptée et peu épanouissante, surtout lorsqu'il s'agit de couples qui durent et manifestent ainsi que leur alliance est solide.

En conclusion, sur tous ces sujets, nous faisons confiance à l'Église qui il n'y a pas si longtemps a su rompre avec une attitude générale de rejet, pour accueillir les suicidés et leurs familles lors des obsèques, en leur manifestant miséricorde et respect, sans pour autant avoir à abandonner son plaidoyer pour la vie. Et nous prions pour que l'Esprit accompagne nos Evêques et les Pères Synodaux.